

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **l'Administration Communale de Bettembourg** (arrêté N° **3/2025/0293** du **12 mars 2026**) pour la cessation d'activités d'une aire de lavage à Bettembourg, 100, route d'Abweiler.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **31 mars 2026** au **11 mai 2026**

Bettembourg, le 27 mars 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

  
Damien NEY  
Secrétaire Communal

  
Jean Marie JANS  
Bourgmestre

